

Appel à projet

Création de capsules vidéos

autour des actions des cinémas itinérants des Hauts-de-France



L'association Régionale des Cinémas Itinérants des Hauts-de-France (ARCI HDF) s'est officiellement créée le 17 mai 2018. Son objectif est de rayonner sur l'ensemble de la nouvelle grande région des Hauts-de-France en contribuant au développement culturel des territoires ruraux et péri-urbains par le renfort de propositions d'éducation aux images et d'accompagnement de séances de cinéma. L'ARCI-HDF regroupe les 4 circuits de cinéma itinérant intervenant sur les 5 départements : CinéLigue Hauts-de-France (Nord et Pas-de-Calais), Ciné Rural 60 (Oise), la FDMJC02 (Aisne) et la FDMJC80 – Ciné en ballade (Somme).

Les cinémas itinérants organisent des projections cinéma en milieu rural et péri-urbain, dans des communes agréées par le Centre National du Cinéma, qui composent les points de leurs circuits respectifs. De nombreuses actions d'accompagnements de séances et d'activités ludiques et éducatives autour de l'image et des médias sont conçues, imaginées et animées par les différents acteurs des structures, avec l'appui de professionnels de l'image et du son, afin de renforcer l'éducation artistique et culturelle en milieu rural d'une part, mais aussi d'avoir une diversité de propositions culturelles. Chaque été, les structures mettent en place des séances de cinéma en plein air, dans toute la région Hauts-de-France. Elles participent également aux événements nationaux tels que la Fête du cinéma d'animation et le Mois du film documentaire, en proposant des séances en médiathèques et bibliothèques et sont acteurs pour les dispositifs nationaux d'éducation à l'image.

Présentation du projet

Grâce à un financement exceptionnel de la DRAC Hauts-de-France, l'ARCI-HdF lance un appel à projets à destination de réalisateurs.trices ou d'étudiant.es des filières audiovisuelles des Hauts-de-France, avec pour objectif de présenter les activités des cinémas itinérants de la Région sous forme de créations originales vidéographiques d'une durée de 1'00 à 1'30.

Ces capsules pourront prendre n'importe quelle forme : fiction, animation, montages photos, documentaire, etc.. et seront diffusées en avant-programme des séances de cinéma mises en place par les circuits itinérants. Elles pourront également être diffusées sur les réseaux sociaux des circuits, comme accroche à la présentation d'activités. Cependant, elles n'ont pas pour vocation d'être des films promotionnels ou publicitaires. L'un des objectifs central de cette démarche est de faire découvrir ou redécouvrir le cinéma itinérant et de donner envie au public de participer à nouveau aux actions.

A qui s'adresse cet appel à projet ?

Cet appel à projet est destiné aux artistes, aux réalisateurs.trices et aux étudiant.es en écoles d'art et/ou de cinéma installé.es dans les Hauts-de-France proposant un travail de création audiovisuelle.

Les lauréats auront accès aux photothèques et vidéothèques des 4 circuits de cinéma itinérants, aux logos des différentes structures, ainsi qu'à un accès à une bibliothèque sonore et musicale. Ils.elles pourront suivre des activités de terrain et/ou assister à différentes projections et animations, selon les besoins/envies relatifs à leur projet.

Thématiques choisies :

Parmi les actions de diffusion et d'éducation aux images et aux médias, les artistes auront le choix de présenter un projet en lien avec un ou plusieurs des thèmes suivants :

- les séances de cinéma en plein air,
- les séances de cinéma en salle,
- les ateliers pratiques d'éducation à l'image et aux médias,
- les dispositifs scolaires d'éducation à l'image,
- les séances à destination des 3-6 ans,
- les événements du Mois du film documentaire et de la Fête du cinéma d'animation,
- le travail administratif de programmation et de communication,
- l'itinérance en Région Hauts-de-France.

Quand ?

Le travail de réalisation pourra commencer dès le 1er avril 2022.

Plusieurs allers-retours seront faits entre les porteurs du projet et les artistes. Les porteurs du projet se réservent le droit de revenir sur la production et d'effectuer des demandes de modifications.

Le rendu final devra être livré avant le 1er septembre 2022.

Objectifs :

L'objectif des artistes sera de conduire un travail de création artistique original et divertissant autour des actions des cinémas itinérants de la Région, dans le but d'être diffusé :

1. en avant-programme des séances de cinéma en salle et en plein air,
2. en relais sur les réseaux sociaux et autres éléments de communication des structures.

Conditions :

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : vendredi 18 mars 2022.

Le comité de sélection se tiendra le mercredi 30 mars 2022 à Saint-Quentin.

Une réponse sera envoyée aux candidats au plus tard le lundi 4 avril.

L'artiste s'engage à rendre un travail finalisé avant le 1er septembre 2022. Les capsules vidéos devront prendre en compte des éléments de contenus de présentation des circuits, qui seront communiqués aux lauréats pour intégration dans leur création, en ouverture et en conclusion des vidéos produites.

Les productions fictionnelles devront être filmées en qualité 2K.

La rémunération de chaque artiste sera fixée entre 2500 et 5000€ TTC, frais compris, en fonction du projet présenté et d'un budget prévisionnel en cohérence.

L'artiste s'engage à signer une cession de droit d'exploitation de son œuvre à compter du rendu, jusqu'au 31/12/2025. Il.elle aura la possibilité de signer son travail et de l'utiliser à des fins personnelles.

Contenu du dossier de candidature :

Pour postuler, l'artiste doit fournir les éléments suivants :

- un CV indiquant son parcours artistique,
- une lettre de présentation du projet artistique proposé,
- un lien vers un dossier composé de quelques créations originales,
- un budget prévisionnel cohérent, comprenant la rémunération du travail et les frais du projet,
- une attestation d'assurance de Responsabilité Civile mentionnant le nom de l'artiste.

Envoi sous format papier à ARCI HDF - 104 rue de Cambrai – 59000 Lille ou sous format électronique à l'adresse contact@arci-hdf.org.

Une lettre d'engagement sera accompagnée du versement d'un acompte de 25% du budget présenté par l'artiste.

Le dossier présenté est réputé éligible dès lors qu'il est parvenu complet, correctement renseigné et dans le respect des délais impartis.

Composition du comité de sélection :

- . Daniel BOYS, Président de L'ARCI-HDF et de CinéLigue-HdF
- . François CHASTAIN, Directeur de la coordination des MJC des Hauts-de-France
- . Eléna CONSTANTE, Médiatrice culturelle de la coordination des MJC des Hauts-de-France
- . Bruno FOLLET, Coordinateur du dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » pour CinéLigue-HdF
- . Cédric FIZET, Directeur de Ciné Rural 60
- . Patrick FIZET, Secrétaire de l'ARCI-HdF
- . Marvin JACOBS, Médiateur culturel de Ciné Rural 60
- . Simon JANOT, Coordinateur de l'ARCI-HdF
- . Benjamin KINTS, Chargé de communication de CinéLigue-HdF
- . Anne LIDOVE, Directrice de CinéLigue-HdF
- . Dorian RUAULT, Médiateur numérique de la FDMJC 02
- . Un membre de la DRAC Hauts-de-France

Contact :

contact@arci-hdf.org

03.74.49.07.35.

